

LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

par William Epstein

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, communément appelé Traité sur la non-prolifération ou NPT, a été signé le 1^{er} juillet 1968. Son existence même a aidé à renforcer la sécurité de tous les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires (prolifération horizontale). Il n'a cependant contribué en rien à arrêter ou à ralentir la prolifération des armes nucléaires dans les pays qui en étaient déjà munis (prolifération verticale). Au moment où le Traité a été signé, les États-Unis et l'Union soviétique ont annoncé leur intention d'amorcer des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT).

Essentiellement, le Traité consacre une entente intervenue entre les États dotés d'armes nucléaires et parties audit traité (les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni) et les États non munis de telles armes, entente par laquelle ces derniers convenaient de ne pas fabriquer ni d'acquérir d'armes nucléaires à condition que les puissances nucléaires s'engagent à arrêter ou à renverser la course aux armements nucléaires.

En outre, le Traité réitérait et renforçait la promesse que les puissances nucléaires avait faite antérieurement, quand l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fut créée en 1957. À cette époque, elles s'étaient engagées à aider les pays non nucléaires et à leur fournir de l'information sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. En retour, ces pays avaient accepté d'assujettir à des garanties internationales les matières et le matériel nucléaires qui leur étaient remis, de façon à attester qu'ils serviraient exclusivement à des fins pacifiques. Le NPT prévoyait des garanties plus complètes ayant des conséquences plus vastes; les pays non nucléaires convinrent en effet d'accepter les précautions imposées par l'AIEA non seulement à l'égard des matières et du matériel nucléaires leur étant fournis, mais aussi pour toutes les installations et tout l'équipement nucléaires dont ils disposaient, quelle qu'en fût l'origine.

Les États non nucléaires tenaient à s'assurer que les États nucléaires s'acquitteraient de leurs obliga-

tions et ils insistèrent donc pour insérer dans le NPT une clause prévoyant que les parties au Traité pourraient se réunir tous les cinq ans "afin d'(en) examiner le fonctionnement en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation".

Le Traité est entré en vigueur en 1970. Vers la moitié de 1985, 130 pays l'avaient signé, ce qui dépasse le nombre de pays ayant adhéré à n'importe quel autre accord sur la limitation des armements. Les deux autres puissances nucléaires, soit la Chine et la France, ne sont pas parties au Traité, non plus qu'environ 35 autres pays "quasi nucléaires", y compris l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, l'Espagne, l'Inde, Israël et le Pakistan. Quoi qu'il en soit, le NPT est en général considéré comme étant l'un des plus importants traités favorisant la limitation des armements nucléaires et comme la clef de voûte de la structure internationale mise en place pour empêcher une plus grande prolifération de ces armes. On s'entend aussi pour dire que le Traité a constitué un atout déterminant dans les efforts déployés pour limiter la "prolifération horizontale" des armes nucléaires, c'est-à-dire l'apparition de ces dernières dans des États qui en sont dépourvus. En revanche, on est forcé d'admettre qu'il n'a pas empêché la "prolifération verticale", c'est-à-dire la poursuite de la mise au point, de la production et des déploiements d'engins de cette sorte par les puissances nucléaires.

L'EXAMEN DU TRAITÉ EN 1975 ET 1980

Aux deux premières conférences que les parties au Traité ont tenues en 1975 et 1980, pour "en examiner le fonctionnement", certains faits intéressants et inhabituels se sont produits. Contrairement à ce qui est le cas à la plupart des conférences portant sur la limitation des armements, l'Est et l'Ouest ont énoncé des positions à peu près identiques. De toute évidence, les trois puissances nucléaires partageaient des intérêts communs et se sont montrées solidaires pour résister ensemble aux exigences des

43-243-434

pays non nucléaires, plus particulièrement à celles des pays non alignés ou neutres, ceux du tiers-monde s'étant principalement affirmés dans ce contexte.

À la conférence de 1975, 57 des 96 pays ayant adhéré au Traité jusqu'alors étaient présents. Tous les États non nucléaires soutinrent avoir satisfait pleinement à leurs engagements aux termes du NPT, mais les pays non alignés accusèrent les puissances nucléaires d'avoir manqué aux leurs. Les pays non alignés firent valoir que ces dernières n'avaient pas respecté les clauses du Traité concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et la coopération en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ils formulèrent alors diverses propositions et demandes, dont les principales sont énumérées ci-après : a) qu'on mette fin aux essais nucléaires souterrains, en les suspendant d'abord pendant un certain temps; b) qu'on réduise sensiblement les arsenaux nucléaires; c) que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas employer ou à ne pas menacer d'employer des armes nucléaires contre les pays non nucléaires parties au Traité; et d) que les puissances nucléaires aident les pays en développement à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Plusieurs des pays non nucléaires alliés des États-Unis ou de l'Union soviétique accueillirent favorablement les propositions des pays non alignés, et l'on réussit à obtenir un fragile consensus à l'égard d'une Déclaration dans laquelle les puissances nucléaires promettaient de s'efforcer davantage de satisfaire aux exigences des États non nucléaires. Tout en souscrivant à ce document, les pays non alignés y annexèrent une "interprétation paraphée" pour réaffirmer leurs propositions initiales et dire qu'ils liraient la Déclaration à la lumière de ces propositions. Ainsi donc, la Déclaration obtenue par consensus s'assortissait de sérieuses réserves de la part des groupes d'États les plus nombreux.

En 1980, 75 des 115 parties au Traité assistèrent à la conférence d'examen. Au moment où elle fut convoquée, les puissances nucléaires n'avaient satisfait à aucune des exigences des pays non alignés, et ces derniers étaient particulièrement mécontents du fait que les États nucléaires ne s'étaient pas du tout souciés d'arrêter la prolifération verticale des engins atomiques.

Les pays non alignés étaient disposés à conclure une entente sur la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, coopération qui était prévue dans l'article V du Traité, et sur les garanties mentionnées dans l'article III. Afin de faciliter l'approvisionnement en matières, en équipement et en technologie nucléaires, ils étaient prêts à envisager la création de centres régionaux de cycle du combustible nucléaire qui se chargeraient d'offrir bon nombre des services nécessaires aux

programmes nucléaires à but pacifique. Mentionnons notamment une banque internationale de combustible où l'on entreposerait l'uranium naturel et enrichi ainsi que les tiges de combustible; un régime propre au plutonium international pour traiter le combustible épuisé et stocker le plutonium produit; la gestion et l'entreposage du combustible épuisé et des déchets hautement radioactifs. Les pays non alignés demandaient aussi que l'AIEA assujettissent à des garanties internationales toutes les matières, les activités et les installations nucléaires dans tous les pays non nucléaires. Un consensus sur toutes ces questions était facilement accessible.

Les pays non alignés accordaient cependant beaucoup plus d'importance à l'arrêt et au renversement de la course aux armements nucléaires, deux aspects qui faisaient l'objet du Préambule et de l'article VI du Traité. Mais les puissances nucléaires, dirigées en cela par les États-Unis, refusèrent tout compromis quant aux mesures de limitation des armes nucléaires, et elles n'acceptèrent même pas que la Conférence du désarmement mît tout de suite sur pied un groupe de travail qui aurait commencé à négocier un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. C'est pourquoi il ne fut pas possible d'en arriver à un consensus général, et la conférence se solda par un échec, sans qu'aucune déclaration finale fût signée ni même que les parties eussent officiellement réaffirmer leur appui en faveur du NPT.

SITUATION À L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 1985

À l'époque de la troisième conférence d'examen, l'avenir du NPT était on ne peut plus sombre. Les tensions internationales s'étaient aggravées au cours des cinq années précédentes, et la course aux armements nucléaires progressait à un rythme plus effarant que jamais. En vertu de l'article VI, les puissances nucléaires s'étaient engagées à "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire"; mais on était bien loin de cet idéal : les négociations sur l'adoption de plusieurs mesures de limitation des armements nucléaires avaient été suspendues, ou bien étaient dans l'impasse, et pour la première fois depuis la signature du Traité, aucun progrès n'avait été accompli sur la voie du désarmement nucléaire pendant les cinq années antérieures. Les négociations trilatérales entre les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni au sujet de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires avaient été interrompues en 1980, et les États-Unis refusaient de les reprendre ou d'amorcer des pourparlers multilaté-

raux à la Conférence du désarmement à laquelle les cinq puissances nucléaires siégeaient. Les dépenses militaires de la planète avaient atteint un billion (10¹²) de dollars par année, au détriment des programmes de développement et des efforts économiques; en outre, avait point à l'horizon la menace d'une nouvelle course aux armements tant défensifs qu'offensifs dans l'espace extra-atmosphérique, laquelle risquait d'atteindre des proportions incalculables, de coûter énormément cher et de déstabiliser le monde.

Conscients que la troisième conférence d'examen du NPT risquait d'aboutir à un échec, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS et leurs alliés avaient déployé d'énormes efforts pendant l'année précédente pour exhorter d'autres pays à adhérer au Traité et pour persuader tous les pays non nucléaires d'assouplir leurs positions et de tempérer leurs revendications à l'endroit des puissances nucléaires. Celles-ci ont rappelé avec insistance que le Traité était essentiel à la sécurité des États non nucléaires et à celle des pays nucléaires, et qu'en présentant à ces derniers des exigences trop grandes pour qu'ils y satisfassent, les pays non alignés risquaient d'affaiblir le Traité.

De leur côté, plusieurs pays non alignés invitèrent toutes les autres nations de leur groupe à prendre les mesures voulues pour assister à la conférence (ce qui n'était pas facile pour un certain nombre de petits pays, en raison du personnel et des fonds qu'une telle tâche nécessitait), de façon à pouvoir exercer ensemble des pressions aussi fortes que possible sur les puissances nucléaires afin de les amener à écouter d'une oreille plus conciliante les revendications des États non nucléaires.

En fin de compte, 86 des 130 parties au Traité ont assisté à la conférence. Comme le nombre des participants représentant l'Occident et le monde socialiste était demeuré le même, les pays non alignés se sont retrouvés plus nombreux qu'en 1980, ce qui leur a donné plus de poids pendant les débats. La veille de l'ouverture de la conférence, l'incertitude régnait et l'on se demandait avec inquiétude quelle en serait l'issue. En fait, des pays occidentaux craignaient qu'elle se soldât par un échec comme en 1980 et qu'elle se terminât encore une fois sans que les participants s'entendissent sur une déclaration finale.

Dès l'ouverture de la conférence, il fut clair que les débats porteraient surtout sur la mise en oeuvre de l'article VI du NPT et que de nombreux États non dotés de l'arme nucléaire exprimeraient tant et plus leur déception et leur frustration face à l'absence de progrès vers une interdiction complète des essais, aspect qui leur semblait constituer une condition préalable à la cessation de la course aux armements nucléaires et un premier pas vers le désarmement nucléaire.

Dans le message qu'il a adressé aux participants à la conférence, le Secrétaire général des Nations-Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, a mis le doigt sur l'essentiel quand il a déclaré :

“À moins que les grandes puissances mettent fin à la course aux armements nucléaires et qu'on jugule l'accroissement des moyens militaires nucléaires, le terrible spectre des destructions massives grandira encore davantage.”

Faisant allusion aux engagements pris dans l'article VI, il a ajouté :

“À cet égard, la mise en oeuvre du Traité s'est surtout faite d'un seul côté, et l'on peut comprendre les inquiétudes et le mécontentement profond ressentis de ce fait par les parties non dotées d'armes nucléaires. Il importe de reconnaître que si un camp ne s'impose aucune limite, on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que l'autre se soumette unilatéralement à des restrictions.”

Sauf quelques-uns, les orateurs ont accusé les puissances nucléaires de n'avoir pas respecté l'engagement qu'elles avaient pris d'arrêter puis de renverser la course aux armements nucléaires, et ils ont été unanimes à réclamer avec insistance la fin des essais d'armes nucléaires et la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète de tels essais. Ils ont aussi souligné l'importance pour tous de préserver le Traité en s'entendant sur une déclaration commune à la fin de la conférence. L'URSS a attiré l'attention sur les efforts répétés qu'elle avait accomplis pour reprendre les négociations concernant l'interdiction des essais, sur le fait qu'elle avait suspendu unilatéralement ses essais nucléaires jusqu'au 1^{er} janvier 1986, sur son offre de prolonger ce régime si les États-Unis acceptaient de lui emboîter le pas, et sur sa volonté d'instaurer un gel nucléaire et de favoriser le désarmement nucléaire. Les États-Unis ont répété que la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais demeurerait pour eux un objectif à long terme et qu'une telle interdiction ne diminuerait pas le nombre des engins nucléaires; à leurs yeux, il fallait d'abord et avant tout réduire considérablement les arsenaux nucléaires existants.

Des délégués des pays non alignés ont réitéré les demandes que leurs gouvernements avaient formulées aux deux premières conférences d'examen et ils ont réclamé un gel nucléaire. Ils ont exhorté les États-Unis et l'URSS à conclure au plus tôt une entente pour empêcher la course aux armements de se propager dans l'espace extra-atmosphérique et pour y mettre fin sur terre. Le Mexique a signalé aux participants que, s'ils ne parvenaient pas à s'entendre par consensus sur une déclaration finale, il faudrait prendre les mesures voulues pour voter sur une ou plusieurs résolutions.

En vertu du règlement intérieur propre à la conférence, toutes les décisions devaient si possible être prises par consensus. Dans le cas contraire, les participants pouvaient recourir à un vote avec la majorité des deux tiers. De toute évidence, il était préférable d'en arriver à un consensus sur le fond, car il aurait traduit l'assentiment de toutes les parties. Dans le cadre de la conférence, même la simple menace d'un vote risquait d'alourdir l'atmosphère.

Un certain nombre d'orateurs ont rappelé qu'il faudra convoquer une conférence en 1995 pour décider de l'avenir du NPT et que la sanction de la majorité des parties sera alors nécessaire. Ils signifièrent clairement par là qu'il ne restait plus beaucoup de temps aux puissances nucléaires pour satisfaire à leurs obligations, notamment en ce qui concerne la cessation et le renversement de la course aux armements nucléaires, et pour garantir ainsi la survie du Traité.

LE DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Les participants ont convenu qu'après le débat général, trois comités pléniers seraient formés pour exécuter les travaux. Le Comité I a été chargé d'étudier les clauses du Traité intéressant le désarmement, le Comité II s'est penché sur les garanties, et le Comité III, sur la coopération nécessaire pour assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au sein des Comités II et III, il y a eu beaucoup de débats sur les mesures à prendre pour garantir que l'énergie nucléaire ne serait pas détournée des fins pacifiques pour servir aux militaires, et sur toute la gamme des questions se rapportant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais aucun obstacle insurmontable n'a empêché les parties de parvenir à un accord sur tous ces points.

Certaines difficultés ont surgi quand quelques États, notamment la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et la Suisse, se sont faits tirer l'oreille pour soutenir une proposition demandant que toutes les exportations de matières, d'équipement et de technologies nucléaires destinées à des États non nucléaires soient assujetties à des garanties complètes. Les parties présentes sont cependant parvenues à un compromis satisfaisant en vertu duquel elles exhortaient tous les États non nucléaires à s'engager formellement à accepter d'assujettir toutes leurs activités nucléaires pacifiques aux garanties de l'AIEA, et tous les États fournisseurs d'énergie ou de technologie nucléaire, à prendre des mesures concrètes pour faire de l'acceptation de ces garanties une condition nécessaire au transfert de produits nucléaires à des États non nucléaires.

En ce qui concerne la coopération pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, les pays se sont entendus sur un certain nombre de

recommandations qui portaient notamment sur la collaboration internationale et multilatérale à divers égards; mentionnons les centres internationaux de cycle du combustible, l'entreposage du combustible épuisé et des déchets nucléaires, et les dépôts internationaux de plutonium. Les auteurs de la Déclaration finale demandaient aussi qu'on prêtât main-forte à tout pays dont les installations nucléaires visées par des garanties seraient attaquées ou menacées de l'être, et qu'on aidât davantage les pays en développement à faire progresser leurs programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Un groupe de 10 États, dont l'Australie, le Canada, les Pays-Bas et les pays nordiques, exhorta l'assemblée à établir une distinction entre les matières nucléaires militaires et civiles et, dans une déclaration qui traduisait un compromis plutôt faible, il fit valoir à quel point les puissances nucléaires renforceraient le régime de la non-prolifération en s'engageant à ne pas employer, pour fabriquer des armes nucléaires, les matières nucléaires leur étant fournies à des fins pacifiques; le groupe des 10 proposait également de confier à l'AIEA le soin de vérifier si ces engagements étaient respectés.

Les exemples ci-dessus donnent une bonne idée des nombreuses recommandations qui furent formulées relativement aux garanties et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En général, on peut dire que les recommandations présentées alors furent plus précises et plus détaillées que celles auxquelles les parties avaient souscrit antérieurement.

Les pires difficultés se sont manifestées dans le Comité I quant le débat a porté sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. Les États-Unis ont alarmé certaines délégations par la virulence de leur opposition à une interdiction complète des essais; ils nièrent alors que cette mesure pût constituer un premier pas vers la réalisation des objectifs énoncés dans l'article VI. Selon eux, les incertitudes associées à la vérification de l'observation d'une telle interdiction contribueraient à miner la confiance plutôt qu'à l'accroître; une entente à cet égard serait donc nuisible. Les États-Unis étaient persuadés qu'il fallait d'abord et avant tout réduire considérablement les arsenaux nucléaires, que c'était là le premier stade à franchir pour endiguer la menace atomique et qu'une telle démarche correspondait entièrement à l'esprit de l'article VI.

L'attitude des États-Unis a incité le Mexique et la Suède à plaider vigoureusement en faveur d'une interdiction complète des essais, laquelle constituait à leurs yeux une première étape nécessaire pour mettre un terme à la course aux armements et un régime dont l'application était facilement vérifiable. Ces deux pays ont soutenu qu'une telle interdiction

amoindrirait le danger que la mise au point de nouveaux systèmes nucléaires annule l'effet des réductions des arsenaux nucléaires. La Suède a déclaré aussi qu'elle possédait un réseau de détection sismique relativement dense et que celui-ci pouvait enregistrer toute perturbation d'amplitude 1 sur l'échelle de Richter; en d'autres termes, le réseau pourrait déceler l'explosion de toute arme d'environ 1 tonne (0,001 kilotonne).

Principalement à cause de la position américaine, que le Royaume-Uni appuyait, les membres du Comité I ne purent s'entendre sur une déclaration au sujet d'un traité sur l'interdiction complète des essais; le rapport du Comité contient donc sur ce sujet un paragraphe entre parenthèses, celles-ci signifiant que le texte n'a pas reçu l'agrément de tous.

Comme il semblait clair que les parties n'en arriveraient pas à un consensus sur le texte présenté par le Comité I, l'ambassadeur du Mexique, M. Alfonso Garcia Robles, annonça qu'il proposerait plusieurs projets de résolution à la conférence et il demanda que ceux-ci fussent mis aux voix si l'on ne parvenait à aucun compromis.

L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION FINALE

On présenta donc trois projets de résolution pour réclamer :

- (1) que les trois puissances nucléaires reprennent les négociations en 1985 au sujet d'un traité sur l'interdiction complète des essais;
- (2) la suspension des essais nucléaires en attendant qu'un traité sur l'interdiction complète de ces derniers soit conclu;
- (3) le gel des essais, de la production et du déploiement d'armes nucléaires.

Les pays non alignés et les États neutres décidèrent de souscrire aux trois projets de résolution comme s'ils en étaient les auteurs, et le Mexique présenta donc le document en déclarant qu'il était l'oeuvre de ces pays. Le président de la conférence annonça que, conformément au règlement intérieur, si les parties ne parvenaient pas dans les 48 heures à un consensus sur le projet de déclaration finale préparé par le comité de rédaction, les projets de résolution seraient mis aux voix le dernier jour de la conférence, à l'expiration du délai de 48 heures. Il exhorta l'assemblée à redoubler d'efforts entretemps pour en arriver à un consensus.

La présentation des projets de résolution modifia fondamentalement toute la situation et le climat de la conférence. Jusqu'alors, celle-ci s'était déroulée un peu comme une réunion d'affaires, sans éclat et de façon un peu routinière; d'un seul coup, elle

atteignait un tournant critique dont allait dépendre d'une manière décisive l'issue des travaux.

Pour des raisons différentes, l'Occident et les pays socialistes tenaient absolument à éviter un vote. Les États-Unis et leurs alliés pensaient qu'un scrutin diviserait les parties présentes et affaiblirait le Traité sur la non-prolifération. Ils étaient donc disposés à accepter à peu près n'importe quel compromis raisonnable susceptible d'aboutir à un consensus, pour éviter que la question soit mise aux voix, car ils craignaient d'être minoritaires. Ils auraient préféré que la conférence se terminât dans l'impasse sans aucune déclaration finale, plutôt que de perdre au moment du scrutin.

Parce qu'elle partageait le point de vue des États-Unis relativement à la prévention de la prolifération nucléaire horizontale, l'Union soviétique voulait elle aussi en arriver à un consensus et éviter un vote. Mais l'URSS et ses alliés se trouvaient dans une bien meilleure position que les puissances occidentales. Ils firent donc savoir qu'en cas de scrutin, ils appuieraient les trois résolutions, lesquelles correspondaient en fait à la politique soviétique.

Des 86 pays qui participaient à la conférence, environ 50 étaient des États neutres ou non alignés, à peu près 20 appartenaient au bloc occidental, et quelque 10 étaient des nations socialistes. Comme les pays socialistes allaient voter en faveur des résolutions, à l'instar de certains pays occidentaux, il semblait clair que celles-ci seraient adoptées par la majorité requise, soit par les deux tiers des parties présentes. Afin d'éviter un scrutin contraire aux désirs des Américains, l'ambassadeur des États-Unis, M. Lewis Dunn, estima donc utile dans les circonstances de faire quelques concessions pour en arriver à un compromis susceptible d'entraîner un consensus. Avec l'ambassadeur Garcia Robles et quelques autres délégués, il entama des négociations pour trouver une solution acceptable.

Dans les dernières heures de la conférence, les parties intéressées parvinrent à un compromis qui rendit possible l'adoption par consensus d'une Déclaration finale d'environ 26 pages.

Le passage qui exprimait le compromis en question et qui fut intégré à la Déclaration finale se lisait comme suit (traduction officieuse) :

"Exception faite de certains États, les participants à la Conférence regrettent profondément qu'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, prohibant tous les essais de ce genre dans tous les pays, dans tous les milieux et pour toujours n'ait pas encore été conclu; en conséquence, ils exhortent les puissances nucléaires parties au Traité à reprendre leurs négociations trilatérales en 1985 et ils invitent tous les États dotés d'armes nucléaires à entamer d'urgence des négocia-

tions pour favoriser la conclusion d'un tel traité et à accorder la plus haute importance à cette question au sein de la Conférence du désarmement."

La Déclaration précisait aussi que certains États accordaient la plus haute priorité à la réduction marquée et vérifiable des arsenaux nucléaires existants. (Par "certains États", on entendait les É.-U. et le R.-U.) Elle mentionnait en outre que l'URSS était disposée à entreprendre sur-le-champ des négociations trilatérales et multilatérales pour conclure un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Le texte stipulait également qu'il convenait d'intégrer au Document final une déclaration du Groupe des États non alignés et neutres ainsi que leurs projets de résolution réclamant la suspension des essais nucléaires et un gel nucléaire.

Les participants s'entendirent enfin pour convoquer une quatrième conférence d'examen du NPT en 1990.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

Contre toute attente, la Conférence ne fut pas un désastre, loin de là. Elle fut en fait couronnée d'un succès partiel, un peu comme cela avait été le cas de la première conférence d'examen en 1975. Mais il existait tout de même une différence importante entre les deux. En 1975, les pays non alignés et neutres ne pouvaient espérer obtenir une majorité des deux tiers en cas de vote et ils estimèrent nécessaire d'exprimer des réserves à l'endroit de la Déclaration finale adoptée par consensus. En 1985, ils étaient sûrs d'obtenir une telle majorité en faveur de leurs positions et ils purent donc exprimer ces dernières dans la Déclaration finale, tandis que les États-Unis et le Royaume-Uni se virent obligés de formuler des réserves.

Si les États-Unis et le Royaume-Uni avaient convenu avec les pays non alignés et neutres d'accorder la plus haute priorité à la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais et de reprendre les négociations trilatérales en 1985, alors la Conférence aurait été un succès retentissant; mais vu les réserves qu'ils ont exprimées, il est peu probable qu'ils empruntent cette voie.

La conférence d'examen de 1985 a néanmoins montré que le nombre de voix favorise maintenant ou est sur le point de favoriser, au détriment des puissances nucléaires et de leurs alliés, les pays non alignés et neutres ainsi que les États nucléaires et leurs alliés qui pourraient se liguer avec eux pour arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires en exigeant une interdiction complète des essais.

Dans la Déclaration finale, les parties ont pro-

clamé solennellement leur conviction que le Traité sur la non-prolifération est essentiel à la paix et à la sécurité internationales, et elles ont réaffirmé leur appui en faveur du traité et de ses objectifs : prévenir la prolifération des armes nucléaires et des dispositifs nucléaires explosifs, faire cesser et renverser la course aux armements nucléaires, et promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Grâce à la détermination et à l'acharnement des pays non alignés et neutres, la Déclaration finale a pour la première fois mis l'accent sur les clauses du Traité qui concernaient le désarmement et elle a souligné que l'interdiction complète des essais revêtait la plus haute importance si l'on voulait faire cesser la course aux armements nucléaires "à une date rapprochée".

Les États non nucléaires ont clairement fait savoir aux puissances nucléaires qu'elles doivent respecter les engagements qu'elles ont pris d'arrêter et de renverser la course aux armements nucléaires, sous peine de mettre le Traité en péril. Celui-ci a bénéficié d'un sursis, mais il n'est pas encore hors de danger. Comme on décidera de l'avenir du Traité en 1995, il importe que les puissances nucléaires comprennent bien le message et prennent sans tarder les mesures qui s'imposent. Si elles agissent en ce sens, alors la conférence d'examen de 1985 aura constitué un véritable point tournant, et elle n'aura pas été seulement un succès mitigé.

LES CONSÉQUENCES DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN

À la 40^e session de l'Assemblée générale en 1985, les membres des Nations-Unies ont constaté avec satisfaction que les nations ayant participé à la troisième conférence d'examen du NPT avaient adopté le Document final par consensus, mais par d'autres mesures, ils ont montré qu'ils considéraient toujours l'interdiction complète des essais comme étant essentielle au succès du Traité sur la non-prolifération.

Une résolution déposée par le Mexique et la Suède et une autre présentée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux évoqué le Document final de la conférence d'examen susmentionnée et ont réclamé le début immédiat de négociations sur l'interdiction complète des essais. Les deux résolutions ont été adoptées par une majorité écrasante, la première par 124 voix contre 3 avec 21 abstentions, et la deuxième, par 116 voix contre 4 avec 29 abstentions.

Seuls les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont voté contre la résolution mexico-suédoise, et la Grenade s'est jointe à eux pour voter contre la résolution australo-néo-zélandaise. La France n'a signé

ni le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, ni le Traité sur la non-prolifération. La Chine, qui n'est partie à aucun des deux traités, s'est abstenue dans les deux cas, tout comme le Canada, qui a quant à lui ratifié les deux instruments.

À l'Assemblée générale, tout comme à la troisième conférence d'examen, les pays non alignés et neutres ont manifesté leur frustration et leur mécontentement face à ce qu'ils considéraient comme une tentative des États-Unis pour réinterpréter les dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Jusque-là, toutes les parties semblaient s'accorder pour dire qu'il fallait d'abord interdire complètement les essais si l'on voulait arrêter et renverser la course aux armements nucléaires, et toutes convenaient que le seul obstacle résidait dans la qualité des moyens de vérification. Mais par la suite, la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais devint uniquement un objectif à long terme aux yeux des États-Unis qui insistèrent plutôt dès lors sur la réduction marquée du nombre des armes nucléaires.

Cette modification de la position américaine se confirma quand la *Arms Control and Disarmament Agency* (ACDA) informa le Comité des affaires étrangères de la Chambre qu'un accord devait intervenir sur la réduction marquée du nombre d'armes nucléaires, sur le maintien d'une force nucléaire dissuasive crédible, sur l'amélioration des moyens de vérification et sur l'accroissement des mesures propres à accroître la confiance, avant que les États-Unis puissent reprendre les négociations sur une interdiction complète des essais. Dans un document, l'ACDA précisait qu'il ne fallait pas entreprendre des négociations sur l'interdiction complète des essais même si les problèmes de vérification étaient tous réglés.

Face à une telle évolution de la conjoncture, certains pays non dotés de l'arme nucléaire ont décidé, semble-t-il, de prendre eux-mêmes les choses en main pour tenter d'arrêter tous les essais d'armes nucléaires. Pendant la troisième conférence d'examen du NPT, en septembre, certains pays non alignés se consultèrent à plusieurs reprises quant à la possibilité de convoquer une conférence des parties au Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT), afin de le modifier de façon à interdire aussi les essais souterrains; pour cela, ils comptaient recourir à une procédure d'amendement intégrée au Traité.

L'article II du PTBT prévoit que toute partie au Traité peut proposer de le modifier et que, si un tiers des parties le demandent, les gouvernements dépositaires (l'URSS, le R.-U. et les É.-U.) doivent convoquer une conférence de toutes les parties pour étudier les amendements proposés. Tout amende-

ment doit être approuvé par une majorité (57) des parties (112) au Traité, les voix des trois gouvernements dépositaires entrant également en compte.

À l'Assemblée générale, le Mexique et cinq autres pays non alignés présentèrent une résolution qui recommandait aux parties au Traité de se consulter d'urgence quant à l'à-propos de tirer avantage de l'article II, qui portait sur la transformation du PTBT en un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et quant à la meilleure méthode à suivre, le cas échéant. L'Assemblée générale adopta la résolution par 121 voix contre 3, avec 24 abstentions. L'URSS vota pour la résolution, et seuls les États-Unis, le Royaume-Uni et la France s'y opposèrent. Quelques pays occidentaux, dont le Canada, et des États non alignés s'abstinrent. La Chine n'a pas participé au scrutin.

Cette résolution marque une étape importante dans les efforts qu'on déploie depuis si longtemps pour faire cesser tous les essais nucléaires. La lutte est encore loin d'être terminée, mais la résolution ouvre des perspectives entièrement nouvelles qui permettent d'espérer un déblocage beaucoup plus que les autres résolutions réclamant une interdiction complète des essais et ayant été adoptées cette année et au cours du dernier quart de siècle.

Comme 121 États ont voté en faveur de la résolution, il ne devrait pas être difficile d'obtenir qu'un tiers (38) des 112 parties au Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais demandent aux trois États dépositaires de convoquer une conférence pour étudier des amendements qui transformeraient le PTBT en un traité qui interdirait complètement les essais. On ne devrait pas non plus avoir de difficulté à obtenir les 57 voix nécessaires pour sanctionner ces amendements.

Ce qui sera difficile, ce sera d'amener les trois gouvernements dépositaires à approuver et à ratifier les amendements. Comme l'URSS a voté pour la résolution, on peut supposer qu'elle appuierait les modifications approuvées à la Conférence. Mais les États-Unis et le Royaume-Uni ont voté contre, et l'on peut donc prévoir qu'ils rejeteraient les modifications et que celles-ci ne seraient pas adoptées, même si plus de 57 pays votaient en leur faveur. Quelle que soit l'issue de la conférence d'amendement, celle-ci suscitera beaucoup d'intérêt parmi le public et elle mettra en lumière la nécessité et le désir impérieux de mettre un terme aux essais nucléaires. Elle offrira aussi à tous les gouvernements l'occasion de réexaminer leur position sur l'interdiction des essais et, peut-être que, stimulés par les événements, ils se rappelleront l'importance d'adhérer à un tel régime.

Qui plus est, si ces amendements sont approuvés par une majorité importante des parties au Traité, pendant la conférence convoquée pour le modifier,

les conséquences politiques seront grandes. Chose certaine, les puissances nucléaires se sentiront pressées, tant sur la scène internationale qu'à l'intérieur de leurs propres frontières (ce qui est plus important encore), de prendre en compte les désirs des parties au Traité. Même si ces pressions ne suffisent pas à faire bouger les gouvernements américain et britannique actuels, elles inciteront peut-être les gouvernements ultérieurs de ces deux pays à sanctionner et à ratifier les modifications ou, à tout le moins, à reprendre les négociations pour la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Si, malgré toutes les pressions qui s'exerceront sans doute sur eux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs territoires, ces deux pays persistent dans leur refus d'accepter les modifications ou de négocier et de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais, la survie et l'avenir du Traité sur la non-prolifération seront grandement menacés. Tant que les trois puissances nucléaires refuseront de s'entendre sur une interdiction complète des essais, le Traité sur la non-prolifération sera en péril.

ANNEXE A

Les 130 pays suivants sont devenus parties au Traité :

Afghanistan*	Hongrie*	République centrafricaine
Antigua et Barbuda	Îles Salomon	République de Corée*
Australie*	Indonésie*	République démocratique populaire du Laos
Autriche*	Iran*	République démocratique d'Allemagne*
Bahamas	Iraq*	République dominicaine
Bangladesh*	Irlande*	République fédérale d'Allemagne*
Barbade	Islande*	Roumanie*
Belgique*	Italie*	Royaume-Uni*
Bénin	Jamaïque	Rwanda*
Bhoutan*	Japon*	Saint-Christophe et Névis
Bolivie*	Jordanie*	Saint-Marin*
Botswana	Kampuchea démocratique	Saint-Siège*
Brunei Darussalam*	Kenya*	Saint-Vincent-et-Grenadines
Bulgarie*	Kiribati	Sainte-Lucie
Burkina Faso	Lesotho	Samoa
Burundi*	Liban*	Sao Tomé-et-Principe
Cameroun*	Libéria	Sénégal*
Canada*	Libye*	Seychelles*
Cap-Vert	Liechtenstein*	Sierra Leone
Chypre*	Luxembourg*	Singapour
Congo	Madagascar	Somalie*
Costa Rica	Malaisie*	Soudan*
Côte d'Ivoire*	Maldives*	Sri Lanka*
Danemark*	Mali	Suède*
Dominique	Malte*	Suisse*
Égypte*	Maroc*	Suriname
El Salvador	Maurice*	Swaziland
Équateur*	Mexique*	Syrie*
États-Unis*	Mongolie*	Tchad
Éthiopie*	Nauru*	Tchécoslovaquie*
Fidji	Népal*	Thaïlande*
Finlande*	Nicaragua*	Togo
Gabon	Nigéria*	Tonga
Gambie	Norvège*	Tunisie*
Ghana*	Nouvelle-Zélande*	Turquie*
Grèce*	Ouganda*	Tuvalu
Grenade	Panama*	URSS*
Guatemala*	Papouasie-Nouvelle-Guinée*	Uruguay*
Guinée équatoriale	Paraguay	Venezuela*
Guinée	Pays-Bas*	Vietnam*
Guinée-Bissau	Pérou*	Yémen démocratique*
Haïti	Philippines*	Yougoslavie*
Honduras*	Pologne*	Zaire*
	Portugal*	

Les quatre pays suivants ont signé le Traité, mais ils ne l'ont pas encore ratifié : la Colombie, le Koweït, Trinidad et Tobago, et la République arabe du Yémen.

* désigne un pays qui a participé à la Conférence d'examen en 1985.

AUTRES LECTURES

Chayes, Abram and Lewis, Bennett W., éd., *International Arrangements for Nuclear Fuel Cycle Facilities*, Ballinger Press, Boston, 1977.

Brito, Dagobert L., Intriligator, M.D. and Wick, Adele, éd., *Strategies for Managing Nuclear Proliferation*, Lexington Books, Lexington, (Mass.), 1983.

Epstein, William, "A Critical Time for Nuclear Non-proliferation", *Scientific American*, New York, Août 1985.

_____, "Why States Go — and Don't Go — Nuclear," dans *Nuclear Proliferation: Prospects, Problems and Proposals*, Coffey, Joseph I., éd., *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Philadelphie, 1977.

_____, *The Last Chance: Nuclear Proliferation and Arms Control*, The Free Press, New York, 1976.

Fischer, David and Szasy, Paul, *Safeguarding the Atom: A Critical Appraisal*, Publication du SIPRI, Taylor and Francis, Londres et Philadelphie, 1985.

Goldblat, Jozef, éd., *Non-Proliferation: The Why and The Wherefore*, Publication du SIPRI, Taylor and Francis, Londres et Philadelphie, 1985.

_____, "Will the NPT Survive?," *Bulletin of the Atomic Scientists*, volume 42, n° 1, janvier 1986.

Potter, William C., *Nuclear Power and Non-proliferation*, Oelgeschlager, Gunn and Hain, Boston, 1982.

Reiss, Mitchell, "Beyond the 1985 NPT Review Conference: Learning to Live with Uncertainty," *Survival*, vol. XXVII, n° 5, septembre/octobre, 1985.

Spector, Leonard S., *The Nuclear Nations*, Carnegie Endowment, Vintage Books, New York, 1985.

M. William Epstein est membre associé de l'Institut des Nations-Unies pour la formation et la recherche; il était autrefois Directeur de la Division des affaires du désarmement aux Nations-Unies : pendant de nombreuses années, il a été un ardent défenseur du Traité sur la non-prolifération et il a prôné la nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires; il a écrit abondamment pour faire valoir ses points de vue à tous ces égards. M. Epstein a assisté à la troisième conférence d'examen du NPT en tant qu'observateur.

Les opinions exprimées dans l'exposé sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, prière d'écrire à l'Institut, au 307, rue Gilmour, Ottawa, K2P 0P7.

Also available in English.

